

AUDICEOS
29 avenue Laplace
94110 Arcueil

Membre de la Compagnie régionale de Paris

Olivier LAUTRETTE
60 rue Rivay
92300 Levallois-Perret

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

**FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE
DE LA METALLURGIE**

**9, rue Baudoin
75013 PARIS**

RAPPORT

**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

AUDICEOS
29 avenue Laplace
94110 Arcueil

Olivier LAUTRETTE
60 rue Rivay
92300 Levallois-Perret

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE
DE LA METALLURGIE**
9, rue Baudoin
75013 PARIS

Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission Administrative Fédérale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Commission Administrative Fédérale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à la Commission Administrative Fédérale

En l'absence d'obligation légale ou statutaire, le Bureau Fédéral n'a pas établi de rapport accompagnant les comptes annuels et les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau Fédéral.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Arcueil, Levallois-Perret, le 29 mars 2019

Les commissaires aux comptes

AUDICEOS



Eilath d'ALMEIDA

Olivier LAUTRETTE





Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Fédération FO de la Métallurgie

Bilan Actif

Période du 01/01/18 au 31/12/18

En Euros

RUBRIQUES	Brut 31/12/2018	Amortissements & dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	31 556	31 556		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	31 556	31 556		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	378 074		378 074	378 074
Constructions	1 267 612	1 011 210	256 402	213 909
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 906		1 906	
Autres immobilisations corporelles	134 949	134 516	433	1 599
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 782 541	1 145 726	636 815	593 581
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	51 742		51 742	51 742
Créances rattachées à des participations	655 028		655 028	655 028
Autres titres immobilisés	9 015		9 015	9 015
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000
TOTAL immobilisations financières :	717 785		717 785	717 785
ACTIF IMMOBILISÉ	2 531 883	1 177 282	1 354 601	1 311 367
Matières premières et approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours de production de services				
Stocks de produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	189 520	4 500	185 020	307 637
Autres créances	2 052 657		2 052 657	1 795 307
TOTAL créances :	2 242 177	4 500	2 237 677	2 102 943
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 970 003	61 237	2 908 766	2 968 179
Disponibilités	3 047 344		3 047 344	2 342 919
Charges constatées d'avance	56 789		56 789	42 878
TOTAL disponibilités et divers :	6 074 136	61 237	6 012 900	5 353 975
ACTIF CIRCULANT	8 316 314	65 737	8 250 577	7 456 919
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	10 848 196	1 243 019	9 605 178	8 768 285

Bilan Passif

Période du 01/01/18 au 31/12/18

En Euros

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017
Fonds syndicaux sans droits de reprise		
Écarts de réévaluation		
Réserves	5 679 115	5 679 115
Réserves dédiées	1 256 569	1 114 158
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	619 847	142 411
Fonds syndicaux avec droits de reprise		
Écarts de réévaluation		
Apports		
Legs et donations		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS SYNDICAUX	7 555 531	6 935 684

Provisions pour risques	291 897	166 409
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	291 897	166 409

DETTES FINANCIÈRES		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	551 938	343 227
Dettes fiscales et sociales	145 389	191 222
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 060 422	1 131 743
TOTAL dettes diverses :	1 757 750	1 666 192
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 757 750	1 666 192

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	9 605 178	8 768 285
----------------------	------------------	------------------

Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/18 au 31/12/18

En €uros

	31/12/2018	31/12/2017
Produits des activités annexes	2 545 568	2 427 143
Subventions d'exploitation		
Autres produits de gestion courante	3	137
Cotisations encaissées	1 493 283	1 530 242
Transfert de charges	138 165	184 611
Reprises de provisions		101 000
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 177 019	4 243 133
CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock matières premières et approvisionnements		
Autres achats et charges externes	2 515 334	2 993 304
TOTAL charges externes :	2 515 334	2 993 304
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	60 427	69 365
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	471 795	487 071
Charges sociales	252 674	260 817
TOTAL charges de personnel :	724 468	747 888
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	34 097	31 727
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	4 500	
Dotations aux provisions pour risques et charges	125 488	166 409
TOTAL dotations d'exploitation :	164 085	198 136
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	63 080	132 744
CHARGES D'EXPLOITATION	3 527 394	4 141 437
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	649 624	101 696

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du 01/01/18 au 31/12/18

En Euros

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		154
Autres intérêts et produits assimilés	34 055	42 156
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	34 055	42 309
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	59 412	1 824
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	59 412	1 824
RÉSULTAT FINANCIER	(25 357)	40 485
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	624 267	142 181
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		500
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		500
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		500
Impôts sur le patrimoine	4 420	270
TOTAL DES PRODUITS	4 211 074	4 285 942
TOTAL DES CHARGES	3 591 227	4 143 531
RESULTAT NET DE L EXERCICE	619 847	142 411
Affectation à la réserve dédiée au Congrès	615 000	142 411

Annexe



SOMMAIRE

1 - Règles et méthodes comptables

1.1 Immobilisations incorporelles	page 8
1.2 Immobilisations corporelles	page 8
1.3 Immobilisations financières	page 9
1.4 Créances	page 9
1.5 Valeurs mobilières de placement	page 9
1.6 Disponibilités	page 9
1.7 Charges constatées d'avance	page 9
1.8 Réserves	page 9
1.9 Provisions	page 9
1.10 Dettes	page 9
1.11 Cotisations encaissées	page 9
1.12 Affectation de la réserve dédiée au Congrès figurant au pied du compte de résultat	page 10
1.13 Engagements de retraite	page 10
1.14 Information sur les postes concernant les personnes morales liées	page 10

2 - Complément d'informations relatives au bilan, et au compte de résultat

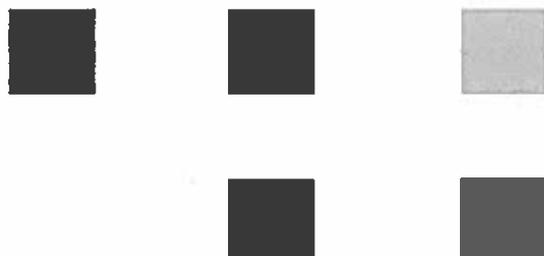
2.1 Immobilisations, amortissements et dépréciations	page 11
2.2 Créances	page 12
2.3 Valeurs mobilières de placement	page 13
2.4 Disponibilités	page 13
2.5 Charges constatées d'avance	page 13
2.6 Fonds syndicaux	page 13
2.7 Provisions et Dépréciations	page 13
2.8 Dettes	page 14
2.9 Ressources de la Fédération	page 14
2.10 Autres achats et charges externes	page 15
2.11 Impôts et taxes	page 15
2.12 Autres charges	page 15

3 - Informations complémentaires

3.1 Effectif	page 15
3.2 Dirigeants	page 15
3.3 Engagements de retraite	page 16
3.4 Autres engagements financiers et sûretés réelles données et reçues	page 16
3.5 Evénements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat.	page 16
3.6 Intégration globale dans une consolidation	page 16

4 - Informations spécifiques aux organisations syndicales

4.1 Ressources de l'année	page 16
4.2 Contributions publiques de financement	page 16
4.3 Actions de solidarité des organisations syndicales	page 16
4.4 Contributions en nature	page 16



Les comptes de la Fédération Confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie (ci-après la Fédération) se caractérisent par les données suivantes au 31/12/2018 :

Total des ressources (cf 2.9) :	4 211 074
Total du bilan :	9 605 178
Excédent de l'exercice :	619 847

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la Fédération pour l'exercice ouvert le 01/01/2018 et clos le 31/12/2018

1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Fédération sont établis en conformité avec le règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, afférent aux règles comptables des organisations syndicales, notamment au regard des principes comptables généraux tels que ceux de prudence, du nominalisme monétaire (coûts historiques), de la permanence des méthodes, de la spécialité des exercices et de la continuité de l'activité.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsqu'elles sont amortissables, les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire selon leurs durées d'utilisation prévues. Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Principales politiques d'amortissement :

	Méthode	Durée (années)
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1

1.2 Immobilisations corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsqu'elles sont amortissables, les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire selon leurs durées d'utilisation prévues. Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Principales politiques d'amortissement :

	Méthode	Durée (années)
Terrains	Non amortissable	
Structures des constructions	Linéaire	40
Façade et étanchéité des constructions	Linéaire	30
Gros équipements des constructions	Linéaire	20
Agencements et installations des constructions	Linéaire	10
Véhicules	Linéaire	5
Matériel informatique	Linéaire	3
Matériel de bureau	Linéaire	5

1.3 Immobilisations financières

Les valeurs brutes des immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est comptabilisée.

1.4 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est comptabilisée.

1.5 Valeurs mobilières de placement

Les titres sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, selon la méthode du premier entré, premier sorti. Lorsque la valeur d'inventaire d'un titre est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

1.6 Disponibilités

Les disponibilités sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsqu'ils sont déblocables, les dépôts à terme sont inclus dans les disponibilités. Le cas échéant, des intérêts courus à recevoir sont comptabilisés à la date de clôture.

1.7 Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice dont la consommation interviendra lors d'un exercice ultérieur.

1.8 Réserves

Elles correspondent au cumul des résultats antérieurs.

1.9 Provisions

A la clôture de l'exercice, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, s'il existe une obligation à cette date, et s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

1.10 Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. La dette d'impôt sur le patrimoine est comptabilisée selon la méthode de l'impôt exigible.

1.11 Cotisations encaissées

En application du § 2.2.2. du règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, les cotisations sont inscrites au compte de résultat lors de leur encaissement et pour leur quote-part revenant à la Fédération.

1.12 Affectation de la réserve dédiée au Congrès figurant au pied du compte de résultat

En application du § 2.9. du règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, la Fédération présente au pied du compte de résultat, l'affectation de son résultat annuel à la réserve dédiée à son Congrès statutaire. La réduction de cette réserve, lors de l'affectation du résultat de l'exercice de tenue de ce Congrès, est également présentée au pied du compte de résultat.

1.13 Engagements de retraite

Le coût des indemnités de départ versées à la date du départ à la retraite, au bénéfice des salariés de la Fédération est évalué en application de la recommandation N°2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité et de son § 122. Cette évaluation, qui ne fait pas l'objet d'une provision, est présentée, ci-après, dans l'annexe. Elle est déterminée :

- selon la méthode actuarielle « des unités de crédit projetées » qui répartit les prestations au prorata des années de service ;
- en prenant en considération :
 - o les dispositions conventionnelles applicables en vigueur ;
 - o l'ancienneté actuelle des salariés ;
 - o le salaire actuel des salariés ;
 - o les règles en vigueur relatives à l'assujettissement de ces indemnités aux cotisations sociales et aux taxes assises sur les salaires ;
 - o des hypothèses d'âge de départ à la retraite des salariés et de taux net d'actualisation.

1.14 Information sur les postes concernant les personnes morales liées

Le cas échéant, la fraction des immobilisations financières, des créances et des dettes, des charges et produits financiers, et, lorsqu'elle est significative, des autres postes du compte de résultat, concernant les personnes morales liées est indiquée, ci-après, dans l'annexe.

Les personnes morales liées sont celles qui sont intégrées globalement dans les comptes consolidés de la Fédération, à savoir : la SCI Locaburo II (filiale) et les associations Publications Maine Vergniaud (PMV), Centre Fédéral de Formation Permanente des Syndicalistes FO de la Métallurgie (CFFP), Association pour la Promotion Sociale et l'Amélioration des Connaissances (APSAC).

2 - Complément d'informations relatives au bilan, et au compte de résultat

2.1 Immobilisations, amortissements et dépréciations

Les mouvements des valeurs brutes des immobilisations et de leurs amortissements et dépréciations sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

RUBRIQUES	Valeur brute 01/01/2018	Augmentation	Diminution	Valeur brute 31/12/2018
Autres immobilisations incorporelles	31 556			31 556
TOTAL Immobilisations incorporelles :	31 556			31 556
Terrains	378 074			378 074
Constructions	1 192 188	75 424		1 267 612
Installations techniques, matériel outillage Matériel de bureau, informatique et mobilier	134 949	1 906		136 855
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	1 705 211	77 331		1 782 541
Participations	51 742			51 742
Dépôts et cautionnements	2 000			2 000
Créances rattachées à des Participations	655 028			655 028
Autres titres immobilisés	9 015			9 015
TOTAL Immobilisations financières :	717 785			717 785
TOTAL GÉNÉRAL	2 454 552	77 331		2 531 883

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS EN EUROS

	01/01/2018	Augmentations dotations	Diminutions reprises	31/12/2018
Frais d'étab. et de développement. Autres immobilisations incorporelles	31 556			31 556
TOTAL Immobilisations incorporelles :	31 556			31 556
Terrains				
Constructions	942 508	26 816		969 325
Inst. générales, agencements et divers	35 771	6 115		41 885
Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil.	133 350	1 166		134 516
TOTAL Immobilisations corporelles :	1 111 629	34 097		1 145 726
TOTAL GÉNÉRAL	1 143 185	34 097		1 177 282

TOTAL NET	1 311 367	43 234		1 354 601
------------------	------------------	---------------	--	------------------

Les immobilisations financières comprennent pour l'essentiel les titres de participation et créances rattachées relatifs à la SCI Locaburo II, filiale de la Fédération (voir tableau – liste ci-dessous) et d'autres titres immobilisés Interexpansion, représentant une part minime du capital de ces organismes, que la Fédération a l'intention de conserver durablement.

Une expertise immobilière récente a confirmé que la valeur comptable des titres et créances rattachées SCI Locaburo II ne nécessite pas de dépréciation.

Tableau - liste des filiales et participations	Informations financières en Euros							
	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordées	Montant des dividendes encaissés	Capital	Réserves et RAN avant affectation du Résultat	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
	brute	nette						
1 - Filiales (détenues à + 50%)								
SCI Lobaburo II 9, rue Baudoin 75013 Paris Siren 479999518	51 741.62	51 741.62	655 028,16	0,00	1 143.37	-26 363.63	98.67 %	241 134.05 (comptabilité de trésorerie)
2 - Filiales (détenues entre 10 et 50%)								
Néant								

2.2 Créances

ÉTAT DES CRÉANCES	exercice précédent	31/12/2018	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	307 637	189 520	185 020	4 500
Autres créances et comptes de régularisation	1 795 307	2 052 657	2 052 657	
Personnes morales liées	1 631 287	1 748 608	1 748 608	
Dépréciation - personnes morales liées				
Produits à recevoir	126 500	272 240	272 240	
Autres	37 520	31 809	31 809	
TOTAL GÉNÉRAL	2 102 943	2 242 177	2 237 677	4 500

Les créances clients et comptes rattachés et les produits à recevoir sont en grande partie relatifs aux activités annexes de la Fédération.

Les autres créances comprennent des avances effectuées aux associations liées à la Fédération.

2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se composent de parts de SICAV et de Fonds communs de placement monétaires présentant une moins value latente de 61 236.61 € au 31/12/2018, qui a fait l'objet d'une provision.

2.4 Disponibilités

Au 31/12/2018, les disponibilités sont composées pour les 2/3 de SICAV et de comptes à terme à échéance 5 ans (il reste 1 an à courrir)

2.5 Charges constatées d'avance

En Euros	31/12/2018	31/12/2017
Assurances	5 913	5 320
Maintenance et entretien	12 099	14 143
Documentation	9 597	
Autres	29 179	23 415
TOTAL	56 789	42 878

2.6 Fonds syndicaux

EUROS	31/12/2017	Affectation du Résultat	Résultat de l'exercice	31/12/2018
Réserves	5 679 115			5 679 115
Reserves dédiées	1 114 158	142 411		1 256 569
Résultat de l'exercice	142 411	(142 411)	619 847	619 847

2.7 Provisions et Dépréciations

RUBRIQUES	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Provisions pour risques	166 409	125 488		291 897
Provision pour charges				
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	166 409	125 488		291 897
Dépréciations Clients		4 500		4 500
Dépréciations des VMP	1 824	59 412		61 237

Les provisions pour risques sont relatives aux entités liées.

2.8 Dettes

ÉTAT DES DETTES DIVERSES	31/12/2017	31/12/2018	< 1 an	+1 an et < 5 ans	+ 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	343 227	551 938	551 938		
Dettes sociales et fiscales	191 222	145 389	145 389		
Personnes morales liées	1 131 743	1 060 422	1 060 422		
Charges à payer					
Autres					
Autres dettes	1 131 743	1 060 422	1 060 422		
TOTAL GENERAL	1 666 192	1 757 750	1 757 750		

Les autres dettes vis-à-vis des personnes morales liées concernent les associations et sont relatives à des prestations et des refacturations de frais.

L'activité des organisations syndicales bénéficie d'une exonération d'impôt sur les sociétés. La Fédération s'inscrit dans ce dispositif. Pour cette raison, il n'y a pas lieu de déterminer la situation fiscale latente de la Fédération au regard de cet impôt. Pour autant, la Fédération reste redevable de l'impôt sur les éventuels revenus imposables de son patrimoine. A la date de clôture, la situation fiscale latente de la Fédération au regard de cet impôt est nulle.

2.9 Ressources de la Fédération

Tableau des ressources :

En Euros	31/12/2018	31/12/2017
Cotisations nettes reçues	1 493 283	1 530 242
(+) subventions reçues		
(+) Autres produits d'exploitations perçus	2 683 735	2 712 892
(+) Produits financiers perçus	34 055	42 309
TOTAL DES RESSOURCES	4 211 074	4 285 442

Les « cotisations nettes reçues » correspondent à la quote-part des cotisations encaissées acquise à la Fédération, inscrite au compte de résultat.

Les « autres produits d'exploitation perçus » sont les autres produits d'exploitation inscrits au compte de résultat. Ils se composent essentiellement du droit syndical, de l'aide au paritarisme et des ressources provenant des institutions de prévoyance.

2.10 Autres achats et charges externes

En Euros	31/12/2018	31/12/2017
Personnes morales liées	894 857	1 095 940
Autres	1 620 477	1 897 364
TOTAL	2 515 334	2 993 304

Les autres achats et charges externes relatifs aux personnes morales liées concernent les associations et portent sur la publication et des refacturations de frais.

Le poste « autres » des autres achats et charges externes concerne essentiellement les frais de déplacements, de missions et réceptions, les honoraires, la mise à disposition de personnel refacturé à la Fédération, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les charges relatives aux locaux de la Fédération, à la maintenance et à la documentation.

2.11 Impôts et taxes

Ils comprennent essentiellement les taxes assises sur les salaires, notamment la taxe sur les salaires.

2.12 Autres charges

Les autres charges comprennent essentiellement les subventions accordées aux organisations syndicales.

3 - Informations complémentaires

3.1 Effectif

La répartition de l'effectif salarié de la Fédération est la suivante :

	Effectif au 31/12/2018
Cadres	5
Non cadres	1
TOTAL	6

La Fédération bénéficie de la mise à disposition de 17 personnes, dont 12 à titre onéreux, la charge correspondante étant incluse dans les autres services extérieurs.

3.2 Dirigeants

L'information requise sur la rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car cela aboutirait à donner une information permettant d'identifier une situation individuelle.

3.3 Engagements de retraite

Les engagements de retraite portent sur les indemnités de départ à la retraite. Ils sont évalués à 84 956.10 € au 31/12/2018 (70 610.46 € au 31/12/2017) .

Cette évaluation a été calculée sur la base des hypothèses suivantes : départ à la retraite à l'âge de 65 ans, taux actuariel net de 2.72 % au 31/12/2018 (1.62 % au 31/12/2017).

3.4 Autres engagements financiers et sûretés réelles données et reçues

Engagements reçus : néant

Engagements donnés : néant

3.5 Evénements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat.

Néant.

3.6 Intégration globale dans une consolidation

La Fédération établit des comptes consolidés dans lesquels ses comptes individuels sont intégrés globalement.

4. Informations spécifiques aux organisations syndicales

4.1 Ressources de l'année

Le tableau requis figure en note 2.9, ci-dessus.

4.2 Contributions publiques de financement

Néant.

4.3 Actions de solidarité des organisations syndicales

Néant.

4.4 Contributions en nature

La Fédération bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit de cinq personnes et d'une partie des locaux qu'elle occupe

AUDICEOS
29 avenue Laplace
94110 Arcueil

Membre de la Compagnie régionale de Paris

Olivier LAUTRETTE
60 rue Rivay
92300 Levallois-Perret

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

**FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE
DE LA METALLURGIE**

**9, rue Baudoin
75013 PARIS**

RAPPORT

**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

AUDICEOS
29 avenue Laplace
94110 Arcueil

Olivier LAUTRETTE
60 rue Rivay
92300 Levallois-Perret

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE
DE LA METALLURGIE**
9, rue Baudoin
75013 PARIS

Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission Administrative Fédérale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Commission Administrative fédérale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Fédération Confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à la Commission Administrative Fédérale

En l'absence d'obligation légale ou statutaire, le Bureau Fédéral n'a pas établi de rapport accompagnant les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Bureau Fédéral.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Arcueil, Levallois-Perret, le 29 mars 2019

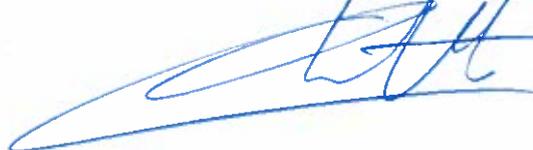
Les commissaires aux comptes

AUDICEOS



Eilath d'ALMEIDA

Olivier LAUTRETTE





Comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

Fédération FO de la Métallurgie

Bilan consolidé

Période du 01/01/18 au 31/12/18

En €uros

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
Ecart d'acquisition		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	1 782 902	1 737 279
Immobilisations financières	19 143	19 143
ACTIF IMMOBILISÉ	1 802 045	1 756 422

Créances clients et comptes rattachés	317 121	574 951
Autres créances et comptes de régularisation	395 699	259 527
Valeurs mobilières de placement	2 913 627	2 973 039
Disponibilités	3 565 627	2 725 688
ACTIF CIRCULANT	7 192 074	6 533 205

TOTAL GÉNÉRAL	8 994 119	8 289 628
----------------------	------------------	------------------

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Fonds syndicaux sans droit de reprise		
Réserves consolidées	5 687 825	5 398 709
Réserves dédiées consolidées	1 256 569	1 114 158
Résultat consolidé de l'exercice	734 486	431 527
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	7 678 880	6 944 394

INTERETS MINORITAIRES	6 766	5 926
------------------------------	--------------	--------------

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	187 137	178 780
---	----------------	----------------

Emprunts et dettes financières assimilées		
Fournisseurs et comptes rattachés	627 533	407 244
Autres dettes et comptes de régularisation	493 802	753 284
DETTES	1 121 335	1 160 527

TOTAL GÉNÉRAL	8 994 119	8 289 628
----------------------	------------------	------------------

Compte de Résultat consolidé

Période du 01/01/18 au 31/12/18

En Euros

	31/12/2018	31/12/2017
Cotisations encaissées	1 493 283	1 530 692
Autres produits d'exploitation	3 269 808	3 035 691
Reprises de provisions d'exploitation et transferts de charges	150 225	242 514
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 913 317	4 808 897
Achats consommés	34 993	47 850
Autres charges d'exploitation	2 347 514	2 672 879
Impôts, taxes et versements assimilés	142 950	145 399
Charges de personnel	1 528 566	1 463 426
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	96 141	88 015
CHARGES D'EXPLOITATION	4 150 164	4 417 569
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	763 153	391 328
Produits financiers	34 108	42 357
Charges financières	59 413	1 824
Résultat courant des entités intégrées	737 848	431 861
Produits exceptionnels	1 898	500
Charges exceptionnelles		
Charges d' Impôt sur le patrimoine	4 420	270
Résultat net des entités intégrées	735 327	432 091
Quote-part dans les résultat des entités mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	735 327	432 091
Intérêts minoritaires	840	564
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	734 486	431 527
Affectation à la réserve dédiée au Congrès	615 000	142 411

	31/12/2018
<u>I -flux de trésorerie liés à l'activité</u>	
Résultat net des sociétés intégrées	735 327
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité :</i>	
+ / - Dotations/ reprises sur amortissements et provisions (hors actif circulant) et IDR	97 804
- Variation des impôts différés	
+ / - Moins-Values et plus-values sur cession, nettes d'impôt	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	833 131
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	
Clients et comptes rattachés	257 830
Autres créances et comptes de régularisation	(136 173)
Fournisseurs et comptes rattachés	220 290
Autres dettes et comptes de régularisation	(259 482)
Hors Impôts différés	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	915 596
<u>II -flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>	
Acquisition d'immobilisations	(135 071)
Remboursements de prêts + cessions immobilisations	
Incidence des variations de périmètre	
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(135 071)
<u>III -flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>	
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	
III - VARIATION DE TRESORERIE	780 526
Trésorerie à l'ouverture	5 698 728
Trésorerie à la clôture	6 479 254

SOMMAIRE

1 - Référentiel comptable, modalités de la consolidation, règles et méthodes d'évaluation

1.1 Référentiel comptable	page 6
1.2 Modalités de la consolidation	page 6
1.3 Méthodes et règles d'évaluation	page 7
1.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	page 7
1.3.2. Immobilisations financières	page 7
1.3.3. Créances	page 7
1.3.4. Valeurs mobilières de placement	page 7
1.3.5. Disponibilités	page 7
1.3.6. Provisions	page 8
1.3.7. Dettes	page 8
1.3.8. Cotisations encaissées	page 8
1.3.9. Réserve dédiée au Congrès figurant au pied du compte de résultat	page 8

2 - Explications des postes du bilan et du compte de résultat, autres informations

2.1 Postes d'actifs immobilisés	page 9
2.2 Créances	page 10
2.3 Valeurs mobilières de placement	page 10
2.4 Disponibilités	page 10
2.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du groupe)	page 10
2.6 Intérêts minoritaires	page 11
2.7 Provisions	page 11
2.8 Autres dettes et comptes de régularisation	page 11
2.9 Autres produits d'exploitation	page 11
2.10 Charges de personnel	page 12
2.11 Achats consommés	page 12
2.12 Autres charges d'exploitation	page 12
2.13 Impôts et taxes	page 12
2.14 Résultat exceptionnel	page 12
2.15 Evénements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat	page 12
2.16 Dirigeants	page 12



1 - Référentiel comptable, modalités de la consolidation, règles et méthodes d'évaluation

1.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la Fédération Confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie (ci-après, la Fédération) sont établis en conformité avec la section 2 du règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

1.2. Modalités de la consolidation

Les comptes de la Fédération et des personnes morales, qu'elle contrôle de manière exclusive, sont consolidés après retraitements selon la méthode de l'intégration globale. Les autres méthodes de consolidation ne trouvent pas à s'appliquer aux comptes consolidés relatifs au présent exercice.

Les transactions et les résultats internes entre les personnes morales consolidées sont éliminés.

Le partage des résultats des personnes morales consolidées entre la part du groupe et la part des intérêts minoritaires est effectué en fonction des pourcentages d'intérêt correspondants. Le pourcentage d'intérêt dans une personne morale, qui n'est pas une entreprise, est analysé en fonction des risques et avantages attachés au contrôle. Les éventuels intérêts minoritaires débiteurs sont déduits des intérêts du groupe.

L'inclusion dans le périmètre de consolidation d'une personne morale, autre qu'une entreprise, n'entraîne ni écart d'acquisition, ni écart d'évaluation, aucun titre n'ayant été comptabilisé.

Liste des personnes morales incluses dans le périmètre de consolidation :

Au 31 décembre 2018						
Entité	Forme juridique	N° Siren	Siège social	Fraction du capital détenue	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Fédération Confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie	Organisation Syndicale	784408882	9 rue Baudoin 75013 Paris	Entité consolidante	Entité consolidante	Entité consolidante
SCI Locaburo II	Société civile immobilière	479999518	9 rue Baudoin 75013 Paris	100.00 %	Intégration globale	98.67 %
Publications Maine Vergniaud (PMV)	Association	337502777	9 rue Baudoin 75013 Paris	N / A (a)	Intégration globale	100.00 %
Centre Fédéral de Formation Permanente des Syndicalistes FO de la Métallurgie (CFFP)	Association	313607822	9 rue Baudoin 75013 Paris	N / A (a)	Intégration globale	95.00 %
Association pour la Promotion Sociale et l'Amélioration des Connaissances (APSAC)	Association	332590363	9 rue Baudoin 75013 Paris	N / A (a)	Intégration globale	100.00 %

(a) Les entités n'ont pas de capital social

1.3. Méthodes et règles d'évaluation

1.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsqu'elles sont amortissables, les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire selon leurs durées d'utilisation prévues. Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Principales politiques d'amortissement :

	Méthode	Durée / années
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1
Terrains	Non amortissable	
Structures des constructions	Linéaire	40
Façade et étanchéité des constructions	Linéaire	30
Gros équipements des constructions	Linéaire	20
Agencements et installations des constructions	Linéaire	10
Véhicules	Linéaire	5
Matériel informatique	Linéaire	3
Matériel de bureau	Linéaire	5
Autres matériels	Linéaire	10

1.3.2. Immobilisations financières

Les valeurs brutes des immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est comptabilisée.

1.3.3. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est comptabilisée.

1.3.4. Valeurs mobilières de placement

Les titres sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, selon la méthode du premier entré, premier sorti. Lorsque la valeur d'inventaire d'un titre est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

1.3.5. Disponibilités

Les disponibilités sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsqu'ils sont débloqués, les dépôts à terme sont inclus dans les disponibilités. Le cas échéant, des intérêts courus à recevoir sont comptabilisés à la date de clôture.

1.3.6. Provisions

A la clôture de l'exercice, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, s'il existe une obligation à cette date, et s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

Notamment, le coût des indemnités de départ versées à la date du départ à la retraite, au bénéfice des salariés des personnes morales incluses dans le périmètre de consolidation, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat, en charges de personnel, sur la durée d'activité des salariés. En application de la recommandation N°2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité et de son § 122, cette provision pour charges est déterminée :

selon la méthode actuarielle « des unités de crédit projetées » qui répartit les prestations au prorata des années de service ;

en prenant en considération :

- o les dispositions conventionnelles applicables ;
- o l'ancienneté actuelle des salariés ;
- o le salaire actuel des salariés ;
- o les règles en vigueur relatives à l'assujettissement de ces indemnités aux cotisations sociales et aux taxes assises sur les salaires ;
- o des hypothèses d'âge de départ à la retraite des salariés et de taux net d'actualisation.

1.3.7. Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

L'activité des organisations syndicales bénéficie d'une exonération d'impôt sur les sociétés. La Fédération s'inscrit dans ce dispositif. Pour cette raison, le calcul d'un impôt différé sur les sociétés, comme le rapprochement entre la charge théorique et la charge comptabilisée de cet impôt, est sans objet. Pour autant, la Fédération reste redevable de l'impôt sur les éventuels revenus imposables de son patrimoine. Le cas échéant, l'impôt différé afférent aux décalages temporaires d'imposition de ces revenus est comptabilisé.

1.3.8. Cotisations encaissées

En application du § 2.2.2. du règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, les cotisations sont inscrites au compte de résultat lors de leur encaissement et pour leur quote-part revenant à la Fédération.

1.3.9. Réserve dédiée au Congrès figurant au pied du compte de résultat

En application du § 2.9. du règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, la Fédération présente au pied du compte de résultat de ses comptes individuels le montant de son résultat annuel affecté à la réserve dédiée à son Congrès statutaire. La réduction de cette réserve, lors de l'affectation du résultat de l'exercice de tenue de ce Congrès, est également présentée au pied du compte de résultat.

2 Explications des postes du bilan et du compte de résultat, autres informations

2.1. Postes d'actifs immobilisés

IMMOBILISATIONS	31/12/2017	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	31/12/2018
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	31 556			31 556
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 019 912			1 019 912
Constructions	3 349 694	126 918		3 476 612
Autres immobilisations corporelles	283 803	8 152		291 956
Immobilisations encours				
Immobilisations financières				
Immobilisations financières	19 143			19 143
TOTAL GÉNÉRAL	4 704 109	135 071		4 839 179
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31/12/2017	Augmentations dotations	Diminutions reprises	31/12/2018
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	31 556			31 556
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 671 418	49 754		2 721 173
Autres immobilisations corporelles	244 712	39 693		284 405
Immobilisations financières				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	2 947 686	89 448		3 037 134
TOTAL NET	1 756 422	45 623		1 802 045

Les actifs immobiliers que possèdent la Fédération et la SCI Locaburo II représentent l'essentiel de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

La valeur comptable des autres immobilisations corporelles se compose pour l'essentiel de matériels informatiques et de bureau.

Les immobilisations financières comprennent pour l'essentiel des titres représentant une part minime du capital des entités que le groupe a l'intention de conserver durablement.

2.2. Créances

ÉTAT DES CRÉANCES	31/12/2017	31/12/2018	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés nets	574 951	317 121	317 121	
Autres créances et comptes de régularisation	259 527	395 699	395 699	
Créances sociales	23 368	10 677	10 677	
Créances fiscales	29 995	13 205	13 205	
Créances diverses	16 152	22 942	22 942	
Produits à recevoir	126 500	272 240	272 240	
Charges constatées d'avance	63 512	76 636	76 636	
TOTAL GÉNÉRAL	834 478	712 820	712 820	

L'essentiel des créances clients et comptes rattachés correspond à des facturations de prestations de formation et de publication.

Les créances diverses se composent en intégralité d'avances sur des commandes passées auprès de fournisseurs .

Les charges constatées d'avance concernent des charges de gestion courante.

Les produits à recevoir sont pour l'essentiel relatifs aux ressources hors cotisations de la Fédération.

2.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se composent de parts de SICAV et de Fonds communs de placement monétaires.

2.4. Disponibilités

Au 31/12/2018 , les disponibilités comprennent des dépôts à terme débloqués, pour un montant de 500 K€. Sont également compris dans les disponibilités des comptes d'OPCVM pour un total de 2 653 K€ diminué d'une provision pour risque de 61 K€.

2.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés (Part du groupe)

EUROS	31/12/2017	Affectation du Résultat N - 1	Résultat	31/12/2018
Réserves consolidées	5 398 709	289 116		5 687 825
Reserves dédiées consolidées	1 114 158	142 411		1 256 569
Résultat consolidé de l'exercice	431 527	(431 527)	734 486	734 486
TOTAL GÉNÉRAL	6 944 394		734 486	7 678 880

2.6. Intérêts minoritaires

Ils représentent la quote-part d'intérêt dans le CFFP.

2.7. Provisions et Dépréciations

RUBRIQUES	31/12/2017	Augmentations dotations	Diminutions reprises	31/12/2018
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	170 221	8 357		178 577
Provisions pour risques et charges	8 560			8 560
TOTAL PROVISIONS	178 780	8 357		187 137
Dépréciations sur les créances		13 693		13 693

La provision pour indemnités de départ à la retraite des salariés du groupe a été calculée sur la base des hypothèses suivantes : départ à la retraite à l'âge de 65 ans, taux actuariel net de 2.72 % au 31/12/2018 (1.62 % au 31/12/2017). La dotation est de 8 356.76 € en 2018 (14906.51 € de reprise de provision en 2017), est inscrite au compte de résultat.

2.8. Autres dettes et comptes de régularisation

ÉTAT DES DETTES	31/12/2017	31/12/2018	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dépôts cautionnement reçus	39 302	39 302		39 302	
Dettes sociales et fiscales	412 739	290 366	290 366		
Autres dettes	301 243	164 135	164 135		
TOTAL GÉNÉRAL	753 284	493 802	454 501	39 302	

Le poste autres dettes comprend pour l'essentiel les cotisations à reverser à d'autres organisations syndicales.

2.9. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent essentiellement le droit syndical, l'aide au paritarisme, les ressources provenant des institutions de prévoyance et de la publication.

2.10. Charges de personnel

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	4
Employés	12	13
TOTAL	17	17

2.11. Achats consommés

Les achats consommés ont essentiellement trait à la publication.

2.12. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent majoritairement les frais de déplacements, de missions et réceptions, les honoraires, la publication, les frais d'affranchissement et de télécommunication.

2.13. Impôts et taxes

Ils comprennent les taxes assises sur les salaires, notamment la taxe sur les salaires, et les impôts fonciers.

2.14. Résultat exceptionnel

Néant.

2.15. Evénements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat.

Néant.

2.16. Dirigeants

Les informations requises¹ ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information permettant d'identifier une situation individuelle.

1- Informations requises par le règlement N° 99-02 du Comité de la réglementation comptable, auquel se réfère la section 2 du règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, afférent aux règles comptables des organisations syndicales